

Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **Ca 759**
Commerciale artérielle



USAGES	Habitation	unifamiliale	h1																	
		bi et trifamiliale	h2																	
		multifamiliale	h3																	
		multifamiliale collective	h4																	
		maison mobile	h5																	
	Commerce	détail et services de proximité	c1																	
		détail et serv. prof. et spéc.	c2																	
		hébergement	c3	●a)	●a)															
		restauration	c4																	
		diver. et act. récréotouristiques	c5																	
		détail et de serv. contraignants	c6																	
		débits d'essence	c7																	
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8																	
		gros, lourds et act. para-indust.	c9							●b) (c)	●b) (c)									
	Industrie	prestige	i1																	
légère		i2																		
lourde		i3																		
extractive		i4																		
Instit., public & communautaire	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1																	●	
	institutionnel et administratif	p2																		
	communautaire	p3																		
	infrastructures et équipements	p4																		
Agricole	culture du sol	a1																		
	agriculture, forest. et sylviculture	a2																		
	élevage	a3																		
	élevage en réclusion	a4																		
Aire nat.	conservation	n1																		
	récréation ext.	n2																	●	
NORMES PRESCRITES	Structure	isolée		●	●	●	●													
		jumelée																		
		contiguë																		
	Marges	avant (m)	min.	15	15	15	15													
		latérale (m)	min.	8	8	8	8													
		latérales totales (m)	min.	16	16	16	16													
		arrière (m)	min.	8	8	8	8													
	Bâtiment	largeur (m)	min.	7,3	7,3	7,3	7,3													
		hauteur (étages)	max.	2	2	2	2													
		hauteur (m)	max.	11	11	11	11													
superficie de bâtiment au sol (m ²)		min.	53	53	53	53														
superficie de plancher (m ²)		max.																		
RAPPORT	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	15	10	15	10														
	nombre de logement à l'hectare	max.																		
	espace naturel (%)		60	60	60	60														
TERRAIN	largeur (m)	min.	25	50	25	50														
	profondeur (m)	min.		50		50														
	superficie (m ²)	min.	925	2500	925	2500														
DISCRÉT.	P.I.I.A.		●	●	●	●	●													
SP. SP.C			(1)	(3)	(2)	(3)	(1)	(3)	(2)	(3)	(3)									
			(4)	(5)	(4)	(5)	(4)	(5)	(4)	(5)	(4)									
			(7)	(8)	(6)	(7)	(8)	(6)	(7)	(8)	(5)									

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU

Usage spécifiquement permis :

(c) seuls les usages à contraintes limitées (odeurs, bruit, poussière, contamination) sont autorisés.

Usage spécifiquement exclu :

(a) résidence de tourisme

(b) entreposage extérieur, mini-entrepôts uniquement lorsque l'emplacement est adjacent à la route 117

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(1) Terrain partiellement desservi

(2) terrain non desservi

(3) art. 63 - marge de recul sur les emplacements adjacents à la route 117

(4) lotissement art. 26 - largeur minimale d'un terrain le long de la route 117

(5) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions et superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau

(6) art. 119, 120 - aire tampon

(7) art. 221 - projet intégré commercial

(8) art. 61 - marge de recul le long du parc linéaire Le P'tit Train du Nord

AMENDEMENTS

21-04-2017

194-30-2017 (modif usage c9)